



Les projets lancés à ce jour dans le cadre de la première composante s'élèvent à 60 projets portant à terme sur un investissement de près de 501 millions de dirhams.

Appui au Plan Maroc Vert par l'Agence française de développement

L'ADA procède à l'évaluation finale des projets

Leila Ouchagour

LOuchagour@aujourd'hui.ma

Insérer les agriculteurs et des éleveurs et les faire profiter des marchés nationaux et internationaux a toujours été l'une des finalités du Plan Maroc Vert. Cette démarche a été soutenue par l'Agence française de développement (AFD) en l'accompagnant à travers un prêt de 50 millions d'euros et un don de 300.000 euros. L'objectif est donc la mise en œuvre du Programme d'appui au Plan Maroc Vert (PAPMV). Celui-ci s'étale sur une durée de 4 ans et comporte quatre composantes opérationnelles : la composante (A) sur le financement des projets du pilier II du PMV dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès, et l'Oriental (80% du financement), la composante B sur les actions transversales et pilotes, la composante C sur le suivi-évaluation et la composante D sur le renforcement des capacités et formations. C'est dans ce cadre que l'Agence de développement agricole (ADA) planche actuellement sur la réalisation d'une étude pour l'évaluation finale du programme d'appui au pilier II du Plan Maroc Vert financé par l'AFD-PAPMV. Plus en détail, les projets lancés à ce jour dans le cadre de la première

composante s'élèvent à 60 projets portant à terme sur un investissement de près de 501 millions de dirhams couvrant une superficie de près de 22.108 ha au profit de 20.916 bénéficiaires. Par zone géographique, la région Fès-Meknès compte 21 projets nécessitant un financement de 223 millions de dirhams (45%), l'Oriental dispose de 3 projets pour un montant de 60 millions de dirhams et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, 36 projets avec un financement de 218 millions de dirhams. Ces divers projets concernent 17 filières dont celle de l'olivier constitue la grande part avec 27 des 60 projets comptabilisés. Ces filières comptent entre autres les légumineuses alimentaires (1 projet), le figuier (7 projets), le poulet beldi (1 projet) ou encore l'amandier (3 projets). Dans le cadre de cette composante A sur le financement des projets du pilier II du PMV dans les trois régions concernées, 34 actions complémentaires ont été retenues totalisant un coût estimatif de 93 millions de dirhams. Pour sa part la composante B consiste en la réalisation d'actions pilotes couvrant les filières phares pour une enveloppe budgétaire de 49 millions de dirhams. Initialement, les filières qui ont été retenues concernent la filière

oléicole au niveau de l'ex-région Tanger-Tétouan, les filières rosacées et des olives de table au niveau de l'ex-région de Fès-Boulemane, et les filières amandier et figuier au niveau de l'ex-région de Taza-Al Hoceïma-Taounate. Ainsi, les actions retenues sont l'amélioration des conditions de récolte et de transport des produits et mise en place d'un logiciel de gestion des ressources, l'appui à la mise en place de la démarche qualité, l'appui à la commercialisation, l'appui à la mise en place de la maison du terroir ou encore la recherche et développement en matière de traitement et de valorisation des sous-produits. Du côté de la composante C sur le renforcement des capacités et formations, celle-ci vise la mise en œuvre d'un dispositif régional d'appui aux filières au niveau des ex-régions Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceïma-Taounate et la région de Fès-Boulemane et le renforcement des acteurs chargés de la mise en œuvre du PMV dans leur mission. La quatrième composante relative au suivi et évaluation appuie la réflexion sur l'évaluation des impacts de la mise en œuvre des projets du pilier II. Notons que les objectifs spécifiques du PAPMV visent à réduire la pauvreté et la vulnérabilité

des agriculteurs pauvres aux aléas économiques et environnementaux, développer des filières agricoles pour l'approvisionnement des marchés nationaux et à l'export avec des produits à haute valeur ajoutée, ou encore la conservation des ressources naturelles et l'anticipation des changements climatiques. Du côté des résultats attendus

de ce programme, il s'agit à titre d'exemple de renforcer les capacités des promoteurs de projets et de leurs organisations de base ou encore de développer des filières au sein des projets du pilier II, à savoir le développement des filières « locomotives » et d'« accompagnement » ou encore la valorisation des produits du terroir.